

DUO MAX

MARSEILLE
BARCELONE

Du 25 Juin au 03 Juillet 2011

Armement Sécurité

Nous vous rappelons que les voiliers engagés pour la Duo Max doivent être armés en catégorie Hauturière (DIVISION 240 APPLICABLE AUX NAVIRES < 20 M), complété par le matériel imposé par l'article 3.5 de l'avis de course.

Pour vous aider à préparer votre bateau et le contrôle de sécurité qui se déroulera du jeudi 23 au vendredi 24 juin, vous trouverez ci-dessous :

- L'article 3.5 de l'avis de course
- La liste du matériel de sécurité réglementaire

3.5 Armement de Sécurité : les bateaux doivent être armés en catégorie Hauturière, complété par :

- Une Perche IOR
- Un Bout de remorquage de 20 mètres minimum
- Une couverture Anti Feu
- Un réflecteur radar ou transpondeur AIS
- Coffret pyrotechnique réglementaire
- Deux lampes Flash Light

Un visite de contrôle de l'armement de sécurité sera effectué par l'organisateur avant la confirmation des inscriptions.



Partenaire CNTL
www.federationsport.com
Assurances en ligne



Cercle Nautique et Touristique du Lacydon - Quai Marcel Pagnol - 13007 MARSEILLE
04.91.59.82.00 / 04.91.59.82.09

contact@cntl-marseille.com - www.cntl-marseille.com

Société
Marseillaise
de Crédit

NAVIGATION HAUTURIÈRE PLUS DE 6 MILLES D'UN ABRI

APPLICABLE AUX NAVIRES DE PLAISANCE

NAVIRE DE PLAISANCE: NAVIRE À USAGE PERSONNEL OU DE FORMATION D'UNE LONGUEUR DE COQUE INFÉRIEURE À 24 M.

ABRI: TOUT LIEU OÙ UN NAVIRE PEUT SOIT ACCOSTER SOIT MOILLER EN SÉCURITÉ.

Les annexes non immatriculées peuvent effectuer des navigations à une distance d'un abri n'excédant pas 300 m, leur navire porteur étant considéré comme un abri. Au-delà de cette distance, elles embarquent un équipement individuel de flottabilité par personne, ainsi qu'un moyen de repérage lumineux.

Matériel obligatoire

Nouveautés 2010

	Quantité	Référence 2010	Page 2010	Matériel déjà à bord	Matériel manquant
Homme à la mer					
Équipement individuel de flottabilité ou combinaison portée, type survie (Ex: brassière, gilet, gilet gonflable, ou combinaison de survie).		Flottabilité 150 N 1 par personne embarquée (100 N pour les enfants de moins de 30 kg)	au choix	11 à 13	
Moyen de repérage lumineux: Un moyen de repérage lumineux peut être collectif ou individuel. Lors des navigations en solitaire, au moins un moyen de repérage individuel est exigé. Collectif (Ex: projecteur ou lampe torche) - s'il n'est pas installé de manière fixe à bord, comme par exemple dans le cas d'un projecteur de recherche, il doit pouvoir flotter dans l'eau douce ou salée et est étanche; - ses matériaux constitutifs extérieurs résistent aux hydrocarbures et au milieu marin; - de nuit, il émet un rayonnement lumineux qui ne doit pas pouvoir être confondu avec une marque lumineuse de navire ou de balisage. Individuel (Ex: lampe frontale ou lampe flash) - il possède l'ensemble des caractéristiques d'un moyen collectif; - il est soit assujéti à chaque équipement individuel de flottabilité, soit porté par chaque personne à bord.		Collectif = 1 Individuel = 1 par personne embarquée	au choix	14 à 15	
Dispositif de repérage et d'assistance pour personne tombée à l'eau (Ex: bouée fer à cheval gonflable ou non + feu automatique ou à retournement): Sauf pour les embarcations de capacité < à 5 adultes et tous pneumatiques ou semi-rigides, ou si chaque membre de l'équipage porte un équipement individuel de flottabilité. - sa flottabilité minimale obtenue est de 142 N; - sa forme et ses couleurs le rendent facilement repérable de jour depuis le navire porteur; - les matériaux constitutifs extérieurs résistent aux hydrocarbures et au milieu marin; - sa mise en œuvre ne nécessite pas d'intervention autre que le largage à l'eau, qui doit pouvoir s'effectuer sans source d'énergie extérieure; - il fonctionne après une immersion d'une heure à la pression équivalente d'un mètre de colonne d'eau; - il possède les caractéristiques des moyens de repérage lumineux collectifs; - il ne nécessite pas de source d'énergie externe au moment de sa mise en œuvre; - son efficacité est assurée quelle que soit sa position dans l'eau; - une personne peut s'en saisir facilement lorsqu'elle est à l'eau; - il comporte le nom et le numéro d'immatriculation du navire.	1		au choix	16 à 17	
Moyen de remonter à bord pour une personne tombée à l'eau (Ex: échelle fixe ou de secours): Lorsqu'il n'équipait pas un navire existant, il est conforme aux dispositions suivantes: - il permet à une personne tombée à l'eau de remonter à bord aisément et par ses propres moyens, sans compromettre la stabilité; - dès lors qu'une personne tombée à l'eau a atteint l'endroit du navire prévu pour la remontée à bord, elle doit pouvoir mettre en œuvre le moyen de remontée sans assistance extérieure; - lorsque le franc-bord lège est supérieur à 500 mm, ce dispositif peut être une échelle dépliant ou un filet, ou tout dispositif de marches et de poignées assujéti de manière permanente au navire, à condition qu'il puisse être déployé en cas de nécessité au moins à 300 mm sous la flottaison la plus basse. Lorsque le franc-bord lège est inférieur à 500 mm, des prises de mains simples, ou une ligne souple, solidement fixées sur le pourtour du navire, sont admises.	1		au choix	19	
Harnais et ligne de vie (ou longe)		Non voilier = 1 Voilier = 1 par personne embarquée	12143 et 12144	18 à 19	
Dispositif coupant l'allumage ou les gaz en cas d'éjection du pilote (Ex: coupe-circuit mécanique ou système électronique type MOB): - lorsque la puissance totale des moteurs de propulsion excède 6 CV, sur un navire à moteur hors-bord à barre franche ou un véhicule nautique à moteur.	1		au choix	20 à 21 et 185	
Radeaux pneumatiques de sauvetage: Adaptés au nombre de personnes à bord et à la navigation pratiquée et conforme à la norme EN/ISO9650.	1		au choix	22 à 25	
Premiers secours					
Trousse de secours La composition de la trousse de secours est disponible sur www.uship.fr Tout complément de la trousse de secours est laissé à l'initiative du chef de bord, en fonction des risques sanitaires qu'il peut être amené à identifier dans la préparation de la navigation envisagée et des personnes embarquées.	1		12097 ou 12099	30	
Détresse et signalisation					
Feux rouges automatiques à main	3		12340	28	
Fusées à parachute: Toutefois, sous la responsabilité du chef de bord, ce matériel n'est pas requis lorsque le navire embarque une VHF/ASN fixe.	3		12343	12350 28	
Fumigènes flottants Toutefois, sous la responsabilité du chef de bord, ce matériel n'est pas requis lorsque le navire embarque une VHF/ASN fixe.	2		12368		28
Miroir de signalisation	1		12316	26	

Matériel obligatoire

Nouveautés 2010

Quantité Référence 2010 Page 2010 Matériel déjà à bord Matériel manquant

Lutte contre les incendies et moyens d'assèchement

Moyen mobile de lutte contre l'incendie (Ex: extincteur):

Les véhicules nautiques à moteur ne sont pas tenus d'en embarquer. La capacité des extincteurs est fixée par le fabricant pour les navires CE et par la D240 pour les navires non CE. La durée de vie et la périodicité des contrôles des extincteurs sont fixées par le fabricant.

1 moteur
+ 1 cuisine

au choix

30

Dispositif d'assèchement manuel fixe ou mobile (Ex: pompe de cale manuelle ou électrique):

Pour les navires non auto-videurs ou ceux comportant au moins un espace habitable.

1

au choix

32 à 33

Mouillage et remorquage

Dispositif permettant le remorquage (point d'accrochage et bout de remorquage) (Ex: taquet + bout de remorquage):

Sauf pour les planches à voile et aérotractées (« kite surf »).

1

au choix

144 à 156

Ligne de mouillage avec ancre. Sauf les navires dont la capacité d'embarquement est < 5 adultes.

1

au choix

46 à 47

Navigation

Pavillon national et les moyens de l'arborer de manière visible:

Pour les navires francisés.

1

au choix

180

Compas magnétique:

Il est fixé temporairement ou en permanence au navire, et visible depuis le poste de conduite.

1

au choix

106 à 107

Carte marine de la région fréquentée:

Placée sur support papier ou électronique.

1

au choix

116 à 118

Matériel permettant de faire le point, de tracer et de suivre une route

1

au choix

118

Dispositif permettant de recevoir les prévisions météorologiques marines à bord

1

au choix

61 à 64

Publications réglementaires

Le Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM):

Il peut être un résumé textuel et graphique, éventuellement sous forme de plaquettes autocollantes.

11920
et 11921

119

Document décrivant le système de balisage de la région fréquentée:

Il peut être éventuellement sous forme de plaquettes autocollantes.

11468
et 30635

119

Livre des feux

11933
à 11938

119

Annuaire officiel des marées, ou document annuel équivalent élaboré à partir de celui-ci:

Ces documents ne sont pas requis en Méditerranée.

11967
à 11968

119

Journal de bord

30200

119

Matériel exigé par le Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM)

Feux de navigation approuvés

1

au choix

268 à 270

Pavillons N et C du code international des signaux: N + C = détresse

1

12370
à 12371

26

Boule noire: bateau au mouillage ou échoué

1

12314

26

Cône noir: voiliers se déplaçant au moteur

1

12313

28

Cloche (ou corne de brume): bateau de plus de 12 m

1

au choix

27 à 308

Matériel 100% sécurité préconisé



Référence 2010 Page 2010

Sacs et barils étanches. Extrait de la D240: «Lorsqu'il n'existe pas d'autre possibilité de rangement, le matériel peut être stocké à l'extérieur, éventuellement sous un plancher amovible, en sacs ou boîtes imperméables fermés et assujettis à la structure.»

au choix

34 et 325



Balise de détresse. Une balise vous permettra de signaler efficacement votre détresse et d'être localisé rapidement par les secours. Pour une localisation encore plus rapide, préférez un modèle avec GPS intégré.

au choix

30



VHF portable + housse étanche. En cas de détresse, la VHF peut être votre seul lien vers les bateaux présents sur votre zone de navigation. Mettez votre VHF portable dans une housse étanche pour vous assurer son bon fonctionnement à tout moment.

au choix

56



Couverture de survie. La couverture de survie permet de se protéger du froid, de la chaleur, de la pluie, de l'humidité et du vent. Elle est un élément important dans la trousse de secours car la déperdition de chaleur est un facteur aggravant pour une personne accidentée.

12390

31



Pinoches. Fixez, avec une gârcette, une pinoche à chaque vanne (refroidissement moteur, sanitaires, douches...). Vous pourrez ainsi intervenir rapidement en cas de voie d'eau.

12619

34



Cisaille à haubans. En cas de démantèlement, sectionnez les haubans avec une cisaille ce qui évitera à la partie du mât tombée à l'eau de perforer la coque.

12356 et 12359

34



Sondeur. En navigation côtière ou à l'approche d'une zone de mouillage, connaître la profondeur est un élément essentiel pour votre sécurité.

au choix

88 à 91



Réflecteur radar. Signalez votre présence sur les écrans radars des navires croisant sur votre zone de navigation.

12317 à 12319

26



Détecteur de radar. Ce système capte les radars en émission des navires croisant sur votre zone de navigation et vous informe de leur présence.

41250

92



Récepteur AIS. Équipez-vous d'un récepteur AIS pour tout connaître des navires croisant sur votre zone de navigation. L'AIS est un système capable de transmettre de l'information sur le navire, telle que l'identité, la position, le cap, la longueur, la largeur... (etc.) aux autres navires.

au choix

62



Téléphone satellite. Pour les navigations hauturières, un téléphone satellite sera très utile à bord. C'est le moyen le plus fiable de garder un contact avec la terre et il peut se montrer vital en situations de détresse.

au choix

63



uship-enav.fr

Une nouvelle voie performante pour une navigation sûre.
Calcul de route, prévisions météo marines, route et temps de parcours en fonction de votre bateau et des prévisions météo marines.

USHIP
VOTRE ACCASTILLEUR CONSEIL N°1

Naviguez en toute confiance